



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE C



Séance du 06 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 26
Date de la convocation : 29 octobre 2024
Date d'affichage : 12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – V. TRARI-MEDJAOU – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOULLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. SALVI donne pouvoir à G. BRIOT – C. LAMBOLEY donne pouvoir à B. PY – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER

Absent excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/11/91

Régularisation vente parcelle B 1343

L'ancien canal d'irrigation situé dans le secteur Côte André (lotissement MATHEY), et qui a été rebouché, traverse en partie le terrain de M. Gianfranco DRAGOTTA. Celui-ci nous a fait part de son souhait de racheter la parcelle B 1343 d'une contenance de 58 ca, ainsi son terrain cadastré B 1387 ne sera plus morcelé.

Le prix de vente est proposé à 350 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession de la parcelle B 1343 tel que précisée ci-dessus,
 - PRECISE que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur,
 - AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
-
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Marie-Claire FAIVRE